



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91712

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur le plan « administration exemplaire ». Le plan « administration exemplaire » impose aux ministères de satisfaire à huit indicateurs de développement durable dans le but d'intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les achats et le fonctionnement des services de l'État. Il lui demande de préciser le degré de réalisation des huit indicateurs pour son ministère.

Texte de la réponse

La direction interministérielle a diffusé sur son site Internet, le 6 octobre 2010, le rapport relatif à l'atteinte, par les ministères, des 8 indicateurs pour 2009 du « fonds incitatif » pour le développement durable. Les ministères sociaux ont atteint les 8 indicateurs demandés, ce qui a permis la récupération des crédits gelés à cet effet en début d'exercice, correspondant à 1 % de la dotation budgétaire votée par le Parlement dans la loi de finances.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91712

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11563

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8904